

**Assemblée générale**

Distr. générale
4 avril 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 120 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005**Programme 25**
Contrôle interne**Table des matières**

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1. Évaluation centrale	2
Sous-programme 2. Audit et conseils de gestion	3
Sous-programme 3. Contrôle et inspection centraux	3
Sous-programme 4. Investigations	4
Textes portant autorisation	5

* A/55/50.

Orientation générale

25.1 Le programme a pour objectif général d'assurer une exécution plus efficace de tous les programmes grâce à une amélioration continue des mécanismes de contrôle interne à l'Organisation. Ce programme découle des responsabilités imparties au Secrétaire général, en sa qualité de chef de l'Administration (Art. 97 de la Charte des Nations Unies). Le mandat qui lui incombe expressément en matière de contrôle interne est dévolu par les résolutions 48/218 B, 53/207, 54/236 et 54/244 de l'Assemblée générale et par les dispositions pertinentes du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Au sein du Secrétariat, c'est le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) qui est chargé de l'exécution du programme, exerçant ses responsabilités sur les ressources et le personnel de l'Organisation.

25.2 La stratégie retenue pour réaliser les objectifs du programme est fondée sur la nécessité, pour l'Organisation, de veiller à mieux faire respecter les résolutions, règlements, règles et politiques, à faire exécuter plus économiquement et efficacement ses activités, à obtenir de meilleurs résultats, à empêcher les manoeuvres frauduleuses, les gaspillages, les abus, les malversations et les irrégularités de gestion, et à les mettre au jour. Dans l'accomplissement de sa tâche, le Bureau s'emploie généralement à : a) perfectionner la gestion des ressources humaines et des ressources financières de l'Organisation; b) faciliter la transparence dans l'attribution des tâches et des responsabilités; c) améliorer les systèmes de contrôle interne en vérifiant que les recommandations émises ont bien été suivies; d) protéger les avoirs de l'Organisation.

25.3 Le Bureau coordonne par ailleurs ses activités avec celles du Comité des commissaires aux comptes et celles du Corps commun d'inspection pour que le contrôle interne s'exerce partout, et ne présente pas d'activités redondantes. De même, le Bureau travaillera en liaison étroite avec les autres services d'inspection et de contrôle du système des Nations Unies.

25.4 L'Assemblée générale encadre l'exécution de ce programme.

Sous-programme 1 Évaluation centrale

Objectifs

25.5 Les objectifs de ce sous-programme sont les suivants : a) permettre aux organes intergouvernementaux de déterminer de la manière la plus systématique et la plus objective possible l'intérêt, l'efficacité, la productivité et l'impact des activités de l'Organisation eu égard à leurs objectifs; b) donner au Secrétariat et aux États Membres les moyens d'une réflexion systématique visant à accroître la productivité des grands programmes de l'Organisation en en modifiant la teneur et au besoin en en revoyant les objectifs.

Stratégie

25.6 Au sein du Bureau, c'est le Groupe de l'évaluation centrale qui est chargé de ce sous-programme. Le Groupe réalisera des évaluations permettant de voir si l'intérêt, la productivité et l'utilité des produits et des activités d'un programme ou d'un sous-programme correspondent à ses objectifs. À partir des données de base et des indicateurs de progrès, il évaluera l'impact des programmes par rapport à leurs objectifs et déterminera pour les analyser les facteurs auxquels tiennent la productivité et l'impact. Il aidera par ailleurs les départements et les bureaux du Secrétariat à appliquer les recommandations (issues des évaluations) qu'aura approuvées l'Assemblée générale, et à définir leurs propres activités d'autoévaluation. Le Groupe organisera des ateliers et assurera une formation à l'évaluation sur la demande des départements et des bureaux, appuyant également l'autoévaluation par d'autres méthodes.

Réalisations escomptées

25.7 On escompte que ce sous-programme permettra notamment d'accroître l'intérêt, l'efficacité et la productivité des programmes et des activités prescrits.

Indicateurs de résultat

25.8 Parmi les indicateurs de résultat, on peut citer le nombre de recommandations approuvées qui auront été appliquées par les directeurs de programme.

Sous-programme 2 Audit et conseils de gestion

Objectif

25.9 L'objectif principal de ce sous-programme est de garantir que les programmes, les activités et les opérations soient exécutés et gérés par les directeurs de programme de manière efficace et productive, en conformité avec les textes en portant autorisation.

Stratégie

25.10 Au sein du Bureau, c'est la Division de l'audit et des conseils de gestion qui est chargée de ce sous-programme. La Division appréciera à l'issue d'un examen approfondi l'utilisation des ressources financières, afin de s'assurer qu'elles servent la réalisation des programmes et des activités prescrites; elle vérifiera que les directeurs de programme se conforment aux règlements financiers et aux règles de gestion financière, ainsi qu'aux recommandations approuvées des organes de contrôle externe; elle réalisera des audits, des examens et des études de gestion, dans le but d'améliorer la structure de l'Organisation et de mieux l'adapter aux besoins découlant des programmes et des activités prescrites; elle contrôlera l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'Organisation; et elle s'assurera que les biens et les ressources de l'Organisation sont bien gérés. La Division aidera les directeurs de programme à renforcer les structures de responsabilisation et de contrôle interne, en identifiant les bonnes pratiques et les possibilités offertes par l'évolution des circonstances.

Réalisations escomptées

25.11 On escompte que ce sous-programme permettra notamment de faire mieux appliquer les directives de l'Assemblée générale, la réglementation, les règles, les politiques et les procédures en vigueur, d'accroître la transparence et la responsabilité au sein de l'Organisation, et d'améliorer l'efficacité.

Indicateurs de résultat

25.12 On pourra mesurer les résultats notamment a) au nombre des recommandations d'audit suivies par les directeurs de programme; b) aux économies résultant de la mise en place de systèmes et de procédures rentables; c) au montant des recouvrements de dépenses erronées ou non autorisées.

Sous-programme 3 Contrôle et inspection centraux

Objectif

25.13 Ce sous-programme a pour objectif de permettre aux États Membres de déterminer dans quelle mesure les activités et services prévus dans le budget-programme approuvé ont permis de réaliser les objectifs du plan à moyen terme.

Stratégie

25.14 Au sein du Bureau, c'est le Groupe de contrôle et d'inspection centraux qui est chargé de l'exécution de ce sous-programme. Le Groupe surveillera les modifications subies au cours de l'exercice biennal par le programme de travail inscrit au budget-programme, et, à la fin de l'exercice biennal, déterminera dans quelle mesure les réalisations escomptées ont effectivement été obtenues en comparant les produits finals à ce qui était prévu dans les textes explicatifs du budget-programme approuvé. Il examinera si les activités correspondent à ce qui était prescrit, ainsi que les motifs expliquant que des activités aient été ajournées, redéfinies, éliminées ou ajoutées. Il aidera les directeurs de programme à améliorer l'efficacité des gestionnaires et à rendre les programmes plus productifs en réalisant des examens ponctuels (inspections) pour leur permettre de mieux cerner les problèmes qui ont des incidences sur la réalisation efficace et rentable de leurs produits. Le Groupe procédera également à des inspections complémentaires pour vérifier que les mesures recommandées ont bien été appliquées. Il indiquera aussi aux directeurs de programme des directives et de bonnes pratiques en matière d'appréciation du comportement, afin de les aider à mettre en évidence les problèmes compromettant l'efficacité et la qualité de l'exécution des programmes.

Réalisations escomptées

25.15 On compte que ce sous-programme permettra aux directeurs de programme de contrôler plus efficacement le déroulement des activités, et d'achever l'exécution du programme dans les temps impartis.

Indicateurs de résultat

25.16 On pourra mesurer les résultats du sous-programme à l'augmentation du nombre des directeurs de programme adoptant des procédures de contrôle et

des plans de travail pour suivre les progrès de la réalisation des activités prévues, et à l'application par les directeurs de programme des recommandations issues des inspections.

d'investigation sont présentés plus fréquemment; et que les montants recouvrés augmentent.

Sous-programme 4 Investigations

Objectifs

25.17 Ce sous-programme vise à faire respecter les règlements et les règles en vigueur à l'Organisation des Nations Unies et à réduire le nombre des cas de manoeuvres frauduleuses, de violations des règlements et des règles qui y sont en vigueur, d'irrégularités de gestion, de faute professionnelle, de gaspillage des ressources et d'abus de pouvoir.

Stratégie

25.18 Au sein du Bureau, c'est la Section des investigations qui est chargée de ce sous-programme. Elle mènera des investigations sur les allégations de manoeuvres frauduleuses, de faute professionnelle, d'irrégularités de gestion, de gaspillage, d'abus de pouvoir, de violations des règlements et règles en vigueur à l'Organisation des Nations Unies et d'autres malversations. Selon ce qu'elle aura constaté, la Section recommandera les mesures d'ordre juridictionnel, disciplinaire ou autre à prendre. Elle évaluera aussi les risques de manoeuvres frauduleuses et autres violations dans les opérations où ces risques sont particulièrement élevés, en analysant les systèmes de contrôle, et recommandera les mesures à prendre pour réduire au minimum l'éventualité de tels actes. En outre, elle pourrait assurer, le cas échéant, des services d'investigation pour le compte d'autres fonds et programmes des Nations Unies, moyennant remboursement.

Réalisations escomptées

25.19 On compte que ce sous-programme permettra de mieux protéger les avoirs et ressources de l'Organisation et de faire mieux respecter les règlements et règles qui y sont en vigueur.

Indicateurs de résultat

25.20 On devrait pouvoir mesurer les résultats, notamment au fait que la détection des violations se fait plus rapidement; que des demandes de services

Textes portant autorisation

Programme 25 Contrôle interne

Résolutions de l'Assemblée générale

- | | |
|----------|---|
| 48/218 B | Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies |
| 53/207 | Planification des programmes |
| 54/236 | Planification des programmes |
| 54/244 | Examen de l'application de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale |
-